



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-621**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 avril 2025, le conseil a adopté ;
2. Le projet de règlement numéro 2025-789, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à prévoir un cadre normatif pour les terrains disposant d'un chemin d'accès public/privé avec ou sans servitude, applicables aux zones de villégiature ;
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mai 2025, à compter de 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée, 72, boulevard de la Montagne à Chambord. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à www.chambord.ca ;
5. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CHAMBORD, CE HUITIÈME JOUR D'AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le huitième jour d'avril deux-mille-vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce huitième jour du mois d'avril 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt